République Française Liberté-Égalité-Fraternité

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy Canton de Tremblay-en-France

COMMUNE DE COUBRON 133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n°: 004-24

Objet: CONTRAT DE LA LOCATION DE SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE SYNDIC CITYA PROXIMMONET - 9 RUE RAOULT 77100 MEAUX.

POUR LA COPROPRIETE -LES COQUELICOT- 93470 COUBRON - LE MARDI 16 JANVIER 2024 À 18H00.

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic de copropriété les Coquelicots à Coubron (93470).

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndics de copropriété fixé à 70 €

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : SYNDIC CITYA -9 rue Raoult-77100 Meaux

DÉCIDE

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndic de copropriété représenté Madame Lautard Emma.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 11 Janvier 2024.

Ludovic TORO

Maire de Coubron Conseiller Régional d'Île-de-France Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON mairie@coubron.fr - téléphone 01 43 88 51 45 - télécopie 01 43 88 63 85 - www.coubron.fr Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire